

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 avril 2024

Délibération n° CP-2024-3114

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Soutien à l'animation de la filière textile - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour leurs programmes d'actions 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

Commission permanente du 8 avril 2024**Délibération n° CP-2024-3114**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Soutien à l'animation de la filière textile - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour leurs programmes d'actions 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La filière textile est l'une des filières les plus mondialisées. L'opacité de ses chaînes de production, tant sur les conditions de production qu'au niveau de la gestion de la fin de vie des vêtements, génère de nombreux impacts sociaux et environnementaux négatifs.

Par ailleurs, l'ensemble de la filière textile française s'accorde à dire qu'il y a eu "un avant et un après Covid". La nécessité de produire des masques localement et dans l'urgence a souligné les questions de souveraineté industrielle et a confirmé l'importance d'une filière textile française.

Toutes les étapes de fabrication de la chaîne de valeur sont représentées sur le territoire élargi de la Métropole, des fournisseurs de machines aux confectionneurs. Cependant, ces maillons sont affaiblis par des décennies de délocalisation. Forte d'un savoir-faire historique, une partie de la filière textile lyonnaise a résisté en s'appuyant sur ses capacités techniques et d'innovation. Porté par les textiles techniques, l'industrie du luxe et une dynamique entrepreneuriale forte, le territoire métropolitain est aujourd'hui un des 1^{ers} pôles du textile français en termes d'emplois et de chiffre d'affaires. Le soutien à la dynamique collaborative, la mise en valeur de projets vertueux inspirants et l'accompagnement à la transition des acteurs économiques de cette filière ont un impact positif sur la Métropole et plus largement et, plus largement, en région.

Outre cette filière industrielle, une filière textile circulaire se développe actuellement sur le territoire métropolitain. Elle est composée d'acteurs engagés pour la réduction des impacts environnementaux et souhaitant recréer des emplois et de la valeur localement. Ces acteurs représentent l'amont : confection et ingénierie (designer, services associés), et l'aval : collecte et le tri. Il est nécessaire de faire des ponts entre cet écosystème et les industriels et de faire filière, afin de favoriser la transition de l'industrie et la massification des bonnes pratiques.

La filière textile du territoire métropolitain est donc une force unique en France, qui demande à être accompagnée pour renforcer son ancrage local et valoriser ses atouts sociaux et environnementaux.

C'est dans ce contexte que le pôle de compétitivité Techtera, l'Union inter-entreprises Textitel (UNITEX), l'association Silk in Lyon et la société coopérative de production (SCOP) Ellyx sollicitent la Métropole pour accompagner financièrement le déploiement de leurs programmes d'actions respectifs, projets ou événements en 2024.

II - Objectif : accompagner la transition de la filière textile

La stratégie de la Métropole concernant la filière textile repose sur trois objectifs :

- accompagner la transition de la filière textile de la Métropole et ses environs,
- améliorer la fin de vie des textiles de la Métropole,
- faire évoluer les pratiques de consommation vers des produits plus éthiques et durables.

Ces objectifs s'inscrivent plus largement dans la stratégie industrielle métropolitaine, qui s'articule en quatre axes :

- accueillir et accompagner le déploiement productif des industries par une insertion équilibrée et apaisée dans le tissu urbain,
- transformer, c'est-à-dire proposer aux industriels des dispositifs favorisant le développement d'activités productives moins polluantes, plus résilientes, plus sûres, plus sobres et moins consommatrices de ressources,
- reconnecter et retisser les liens avec les habitants et accompagner l'attractivité des métiers industriels,
- coopérer en impliquant les territoires, les entreprises et les habitants.

La présente délibération vise à soutenir des structures et des projets qui accompagnent la filière textile dans sa transition. Il peut aussi s'agir d'accompagner l'organisation d'événements concourant à reconnecter les habitants au tissu industriel local, en particulier dans cette filière prioritaire du textile.

De manière complémentaire, la Métropole porte son action sur deux autres axes :

- l'amélioration de la fin de vie des textiles, travaillée en partenariat avec les acteurs du tri et de la collecte,
- la sensibilisation du grand public.

À cet égard, un travail de communication est en cours pour mieux valoriser les ressources du territoire, permettant une consommation locale et responsable, en quantité comme en qualité, et inciter au tri.

III - Propositions de financement pour l'année 2024

1° - Pôle de compétitivité Techtera

Créé en Auvergne-Rhône-Alpes en 2005, Techtera est le pôle de compétitivité spécialisé dans les textiles techniques et matériaux souples. S'appuyant sur un tissu d'entreprises industrielles très dynamique, le pôle de compétitivité compte près de 240 adhérents.

Le projet stratégique du pôle Techtera consiste à développer une filière industrielle à partir de deux axes complémentaires :

- soutenir l'innovation technique et organisationnelle, notamment auprès des très petites entreprises (TPE) et des petites ou moyennes entreprises (PME) en leur offrant un environnement facilitateur et incitateur,
- porter les innovations sur les marchés en développement.

Ces deux axes font appel à trois leviers principaux : l'économie circulaire, la modification des modèles d'affaires et la digitalisation.

a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2023*

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2458 du 10 juillet 2023, la Métropole a attribué au profit de Techtera :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € dans le cadre de son programme d'actions 2023,
- une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € pour contribuer à réaliser la cartographie des chutes de production et stocks dormants, dans l'objectif de mieux caractériser le potentiel de valorisation et de construire, ensuite, un dispositif d'accompagnement de la transformation.

Au terme de l'année 2023, le pôle Techtera a permis à ses 269 adhérents (dont 211 TPE-PME) de la filière textile technique d'innover au travers de projets collaboratifs et ainsi de favoriser leur développement, notamment à l'échelle européenne.

Le bilan des actions 2023 du pôle est le suivant :

- l'animation de filière : organisation de 35 ateliers compétitivité, 14 ateliers d'innovation, 13 rencontres de clubs, huit missions internationales, cinq salons internationaux, 27 projets de recherche et développement (R&D) financés en 2023 pour un budget global de 69 M€, dont 7 projets européens représentant un budget global de 30 M€ et 44 projets de R&D déposés en 2023, dont 11 projets européens.

Plus spécifiquement sur le champ de l'économie circulaire, le pôle Techtera a poursuivi son investissement stratégique et opérationnel avec :

- l'animation du Club Recit,
- la co-organisation avec l'UNITEX des événements Demain le textile : au fil de l'économie circulaire et de Textival (voir ci-dessous le bilan de l'UNITEX).

Concernant le projet Chutes de production et stocks dormants, le pôle Techtera a réalisé une 1^{ère} étape exploratoire de terrain en 2023, destinée à faire la preuve de valeur et à définir une méthodologie adaptée aux enjeux de transformation des modes de gestion actuels.

Huit entreprises ont été mobilisées dans la réalisation de diagnostics, cinq visites d'entreprises ont été effectuées pour réaliser les diagnostics et 6 807 kg/mois de chutes de production identifiées. Cette 1^{ère} phase exploratoire a permis de révéler et de caractériser un potentiel gisement valorisable et de mettre au point la méthodologie de collecte de données.

b) - Programme d'actions pour 2024 et plan de financement prévisionnel

Les actions du pôle en 2024 se déclineront comme suit :

- mise en réseau et professionnalisation des entreprises, dont une participation à l'évènement Demain le textile : au fil de l'économie circulaire,
- appui à l'innovation, dont l'organisation d'ateliers d'innovation,
- internationalisation et Europe, notamment la poursuite de la construction de projets européens.

Concernant la promotion des filières et, en particulier, pour la filière textile responsable de la Métropole, le pôle animera des temps d'intelligence collective au travers de groupes de travail, poursuivra la réflexion concertée sur les événements territoriaux à l'instar du dispositif Lyon Pacte PME, relayera les outils d'accompagnement de la Métropole (appel à projets transition des entreprises, etc.), et assurera, enfin, le pilotage du projet Chutes de production et stocks dormants décrits ci-dessous.

La 2^{ème} phase du projet Chutes de production et stocks dormants s'effectuera en 2024. Elle s'attachera à la définition des conditions de valorisation des gisements industriels recensés :

- analyser les conditions requises pour une valorisation de gisements auprès de potentiels valorisateurs,
- structurer une méthode d'analyse technico-économique des conditions de valorisation des gisements industriels,
- organiser une mise en interaction des acteurs industriels et valorisateurs.

La Métropole continuera à être conviée à la gouvernance du projet par le pôle Techtera et apportera, notamment, sa connaissance des acteurs de l'emploi et de l'insertion, qui sont des maillons essentiels de la fin de vie des textiles.

Budget prévisionnel du programme d'actions 2024 :

La Métropole souhaite soutenir le pôle Techtera sur deux objets : le soutien en fonctionnement pour son programme d'actions 2024 et le soutien à un projet d'économie circulaire spécifique.

Budget prévisionnel du soutien en fonctionnement :

Charges	Montant (en €)	Produits - Ressources directes	Montant (en €)
achats	183 227	vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	641 320
services extérieurs	195 556	subvention État (géré par Région Auvergne-Rhône-Alpes - AuRA)	78 278
autres services extérieurs	151 139	subvention État - Direction générale de l'armement	75 000
impôts et taxes	24 426	subvention Région AuRA	274 884
charges de personnel	1 027 947	subvention Métropole - Soutien projet Chutes de production et stocks dormants	35 000
autres charges de gestion courante	7 308	subvention Métropole - Soutien animation	35 000
charges financières	1 371	autres établissements publics	14 150
charges exceptionnelles	16 647	aides privées (fondation)	75 000
dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	44 511	cotisations	417 300
		reprises sur amortissements et provisions	6 200
emploi des contributions volontaires en nature	124 800	contributions volontaires en nature	124 800
Total	1 776 932	Total	1 776 932

Budget prévisionnel du projet d'économie circulaire spécifique :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achat	5 680	Métropole	35 000
services extérieurs	5 500	autofinancement	10 788
charges de personnel	34 608		
Total	45 788	Total	45 788

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 70 000 € au profit du pôle de compétitivité Techtera, se répartissant en 35 000 € pour son programme d'actions en 2024 et 35 000 € pour son projet Chutes de production et stocks dormants (montants identiques à 2023).

2° - UNITEX AuRA - Évènement Demain le textile : au fil de l'économie circulaire

L'UNITEX AuRA fédère et représente les entreprises de la filière textile régionale : *start-up*, créateurs, transformateurs de fils, tisseurs, tricoteurs, ennoblisseurs, convertisseurs, éditeurs, confectionneurs et assembleurs.

Cette organisation professionnelle, implantée au cœur de la 1^{ère} région industrielle textile de France, accompagne chaque année plusieurs centaines de TPE, PME et entreprises de taille intermédiaire, présentes sur les marchés : de la mode et de l'habillement, de l'ameublement et de la décoration et des textiles techniques (transports, santé, sports et loisirs, protection individuelle, bâtiment, agriculture, etc.).

Depuis 2019, l'UNITEX AuRA organise annuellement la semaine Demain le textile : au fil de l'économie circulaire. L'évènement encourage l'innovation en économie circulaire dans les entreprises de la filière textile. Elle permet aussi de faire découvrir l'industrie textile à des étudiants.

a) - Bilan de l'édition 2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2458 du 10 juillet 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 500 € au profit de l'UNITEX AuRA pour l'organisation de deux évènements dont 2 500 € pour la semaine Demain le textile : au fil de l'économie circulaire 2023.

Le bilan chiffré de l'édition 2023 témoigne du succès de ce rendez-vous : 250 inscrits aux tables rondes, 42 étudiants issus de six formations différentes inscrits au challenge créativité et 300 entreprises inscrites aux rendez-vous d'affaires de l'évènement bi-annuel Textival. L'hybridation entre le milieu étudiant et le monde industriel permet, d'une part, d'attirer les jeunes talents vers la filière textile et, d'autre part, de challenger les entreprises sur les sujets de transition écologique.

b) - Edition 2024

Fort du succès de ses quatre 1^{ères} éditions, l'UNITEX AuRA, en lien avec le campus des métiers et des qualifications Text'In, le Centre international ressources et innovation pour le développement durable et le pôle de compétitivité Techtera, organisera l'évènement Demain le textile : au fil de l'économie circulaire en octobre 2024. Comme pour les éditions précédentes, la semaine Demain le textile compilera des tables rondes et un challenge créativité (Hackathon) impliquant des jeunes issus de divers établissements de formation.

Le budget prévisionnel consolidé de l'évènement est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achat	20 000	Région AuRA	3 500
services extérieurs	11 000	Métropole	2 500
		autres (Techtera)	25 000
Total	31 000	Total	31 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2 500 € à l'UNITEX AuRA pour l'organisation en 2024 de la semaine Demain le textile : au fil de l'économie circulaire, pour un budget total de 31 000 €.

3° - Association Silk in Lyon - 6^{ème} édition du festival Silk in Lyon

L'association Silk in Lyon assure la promotion du textile français et, en particulier, de la soie. Pour ce faire, elle organise tout évènement ayant pour but de contribuer à promouvoir l'image du textile français (salon, marché, conférences, rencontres, etc.). Elle organise, notamment, le festival de la soie Silk in Lyon.

Plus important évènement en France autour de la soie, le festival Silk in Lyon s'adresse au grand public et aux scolaires. Pendant quatre jours, les visiteurs sont immergés dans l'univers de cette matière d'exception : vente de produits et d'accessoires en soie, ateliers créatifs, performances artistiques, parcours des savoir-faire immersifs.

Cet évènement concourt à affirmer l'image et la reconnaissance des savoir-faire de la filière textile de l'agglomération lyonnaise. Vitrine de l'excellence de la filière textile lyonnaise, la soie est une porte d'entrée vers la découverte des métiers de l'industrie textile. Le festival Silk in Lyon participe à la reconnexion des habitants à la production et l'industrie.

a) - Bilan de la 5^{ème} édition, du 16 au 19 novembre 2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2458 du 10 juillet 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Silk in Lyon pour l'organisation de la 5^{ème} édition de Silk in Lyon en 2023.

L'édition 2023 de Silk in Lyon mettait à l'honneur la Ville de Lyon et son savoir-faire. Elle a illustré le dynamisme de la soie, du fabriqué en France et l'engagement d'une profession dont l'excellence constitue la source d'une notoriété mondiale incontestée.

Elle a réuni 29 exposants vendeurs et a proposé un parcours des savoir-faire mobilisant entreprises, musées, chercheurs et étudiants, une salle dédiée à la Ville de Lyon, neuf ateliers créatifs, 10 expositions, six conférences, deux visites guidées et une chasse au trésor. 300 scolaires ont été accueillis dans des parcours dédiés. 14 lieux et événements partenaires Hors les Murs et une performance artistique ont complété l'évènement.

4 126 tickets d'entrées ont été vendus, 894 scolaires ont été accueillis, dont 204 sur un parcours sur-mesure.

Enfin, 400 carrés solidaires ont été vendus au bénéfice de l'association l'entreprise des Possibles.

b) - Programme et objectifs pour la 6^{ème} édition, du 21 au 24 novembre 2024

Cette 6^{ème} édition du festival Silk in Lyon mettra à l'honneur le Brésil. Cela ouvrira le champ des possibles sur les animations : danses, musiques, etc.

Le Palais de la Bourse restera le lieu d'accueil de l'évènement. L'équipe de l'association Silk in Lyon et ses partenaires continueront à adapter l'évènement aux retours des éditions précédentes. Les parcours scolaires et les ateliers créatifs seront maintenus et renforcés, la signalétique améliorée. La 2^{nde} main prendra une place plus importante dans l'évènement, à l'image de son essor actuel dans la filière habillement.

Budget prévisionnel de l'évènement 2024 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achat	147 900	ventes de produits finis	100 000
services extérieurs	88 100	subvention Région AuRA	15 000
		subvention Communes	35 000
charges de gestion courante	1 500	subvention Métropole	25 000
		autres (Ville à l'honneur - profession)	62 500
Total	237 500	Total	237 500

Il est donc proposé à la Commission permanente de poursuivre le soutien financier de la Métropole pour l'organisation de l'édition 2024 du Festival Silk in Lyon par l'association Silk in Lyon, pour un montant de 25 000 €. Le budget total de l'évènement est de 237 500 €.

4° - SCOP Ellyx - Projet pour renforcer l'écosystème territorial d'appui aux innovations sociales à partir des défis de la fin de vie des textiles

La SCOP Ellyx a été créée en 2013 sous le statut de jeune entreprise innovante à partir de connaissances et méthodologies issues de la recherche publique.

Elle est aujourd'hui reconnue par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation comme cellule de diffusion technologique dans le champ des innovations sociales et de la valorisation des sciences humaines et sociales.

Son activité consiste à conseiller et accompagner divers clients ou partenaires : collectivités et institutions publiques, associations, entreprises, collectifs d'acteurs et citoyens, etc., dans la résolution de problématiques sociales de différents domaines ou secteurs : emploi, éducation, environnement, insertion, mobilité, santé, etc., à partir de méthodes alliant R&D sociale, formation et expérimentation terrain.

La SCOP Ellyx coopère, par ailleurs, dans un programme R&D et poursuit des activités au sein d'un laboratoire mixte entre le Centre national de la recherche scientifique et l'Université de Poitiers (laboratoire DESTINS).

Sur la base de ces travaux de recherche appliquée et à travers différents échanges menés auprès d'acteurs du territoire, la SCOP Ellyx propose d'accompagner les acteurs de la filière textile métropolitaine dans toute leur diversité, autour des enjeux de la fin de vie des textiles (collecte, réemploi et revalorisation).

Le projet part des constats généraux suivants :

- les réponses apportées pour faire face aux défis sociétaux se sont plutôt organisées ces dernières années en séparant, d'une part, les acteurs privés et de l'économie sociale et solidaire (ESS), des acteurs publics et, d'autre part, en favorisant des réponses essentiellement tournées vers la mise en œuvre de nouveaux biens et services économiques, sans tenir compte des implications politiques, juridiques, sociales et organisationnelles qu'ils entraînent, contraignant ainsi leur diffusion,

- les innovations sont souvent peu articulées aux mouvements citoyens et aux politiques publiques, elles se développent à partir de formats qui favorisent des réponses à court terme et renvoient à un impact limité en termes de transformation de la société sur les enjeux les plus cruciaux (inégalités sociales, transition écologique, pratiques démocratiques, etc.).

- cette situation se retrouve à l'échelle des territoires de projets, confrontés à la difficulté de mettre en place des solutions structurantes, systémiques, et ce, alors même qu'un certain nombre de conditions de réussite sont réunies. À titre d'exemple, le territoire de la Métropole dispose d'un tissu dense d'acteurs de l'accompagnement, de porteurs de projets, d'associations, d'entrepreneurs sociaux et une attention forte de la collectivité aux enjeux sociétaux ainsi qu'une concentration de moyens et de ressources.

a) - Les enjeux et objectif du projet territorial présenté par la SCOP Ellyx

La diversité des acteurs de l'innovation sociale est source de grande richesse à partir du moment où la capacité d'intervention croisée est structurée par-delà l'intérêt propre de chaque organisation.

Le projet proposé par la SCOP Ellyx, à l'échelle du territoire de la Métropole, adresse les enjeux suivants :

- accroître les capacités de réponse des acteurs de l'ESS et de l'innovation sociale : il s'agit d'accroître la mobilisation des moyens et des capacités à la bonne échelle (financements, portage et relais politique, articulation entre les diverses institutions parties prenantes, etc.) et sur le temps long. Le projet invite à envisager l'usage et l'articulation d'un ensemble de leviers dont disposent les acteurs du territoire (commande publique, financements, leviers juridiques, technologies nouvelles, mobilisation citoyenne, etc.) pour favoriser le traitement d'enjeux sur le territoire métropolitain,

- accompagner les démarches de coopération, particulièrement dans le cadre de situations complexes. Cet enjeu de coopération se situe au niveau des porteurs de projets potentiels, pour favoriser les interactions entre les structures de l'ESS, les acteurs publics et les collectivités territoriales, la société civile, les acteurs de la recherche et les entreprises, mais aussi au niveau des acteurs qui soutiennent les démarches (technique, politique ou institutionnel), en vue de faciliter une approche coordonnée des réponses et de favoriser les évolutions (réglementaires, politiques, institutionnelles) souhaitables,

- capitaliser sur les pratiques et expériences au sein de la communauté des acteurs de l'innovation sociale du territoire pour partager des apprentissages, développer des outils, etc. Cette capitalisation doit permettre de créer des référentiels communs, non pas pour homogénéiser les pratiques, mais pour favoriser les choix en fonction des défis, des configurations sociales et des besoins des acteurs.

b) - Les résultats attendus en 2024

Deux phases sont prévues avec :

- la constitution d'une feuille de route stratégique commune aux acteurs, permettant d'identifier les verrous à lever dans le cadre de cette démarche (modèles économiques, cadres juridiques ou politiques, pratiques sociales, etc.) et besoins d'innovations technologiques et sociales,

- constitution d'un rendu scientifique mettant en avant le protocole de mise en place de la démarche, les enjeux d'expérimentation sur différents volets, les conditions de levée des verrous socio-techniques identifiés, les méthodes d'analyse envisagées pour objectiver la valeur produite et la contribution des parties prenantes.

Les résultats des deux phases portent sur la définition du modèle économique et organisationnel des acteurs de la filière de la collecte, du réemploi et de la revalorisation du textile de l'aire métropolitaine ainsi que les conditions de réussite de la démarche, à l'échelle :

- des acteurs filière : la structuration d'une coopération de long terme, l'émergence de cadres permettant une meilleure prise en compte de leurs besoins d'innovation, capacité accrue de créer de la valeur sur le territoire, articulation de la démarche à la hauteur de leurs enjeux et en considérant l'impact social, etc.,

- des acteurs de l'accompagnement : la convergence des manières d'intervenir (discours, outils, etc.), la démultiplication de soutiens auparavant silotés, etc.,

- des acteurs publics et institutionnels : les moyens d'intervenir en transversalité sur un sujet de société complexe, montée en compétences du territoire sur les enjeux de R&D et d'innovation, etc.

L'ensemble des travaux et, notamment la méthodologie, ont vocation à être diffusés à l'ensemble des acteurs mobilisés et au-delà sur les sites de la Métropole dans un objectif d'appropriation et de duplication à d'autres filières.

Budget prévisionnel du projet pour 2024 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
services extérieurs	10 100	subvention Métropole	40 000
frais de personnel	36 363		
charges indirectes	3 654	subvention SCOP Ellyx	10 117
Total	50 117	Total	50 117

Il est proposé à la Commission permanente de soutenir le projet de la SCOP Ellyx et d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 €.

Cette aide est allouée sur la base du régime d'aides de *minimis* (règlement UE n°2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023).

IV - Modalités de paiement et de contrôle des subventions attribuées

Les subventions attribuées au pôle de compétitivité Techtera, à l'association Silk in Lyon et à la SCOP Ellyx feront l'objet de la signature d'une convention définissant, notamment, les conditions de versement et de contrôle.

La subvention attribuée à UNITEX AuRA sera versée selon les modalités suivantes :

- 80 % du montant de la subvention, dans un délai de 30 jours à compter de la prise d'effet de la présente délibération,

- le solde dans un délai de six mois suivant la fin de réalisation du projet et après réception, par la Métropole, d'un appel de fonds et du bilan qualitatif et financier du programme d'actions subventionné. Ce bilan comprendra un tableau synthétique mettant en regard le budget prévisionnel et les dépenses réellement réalisées, ainsi que les ressources et contributions reçues de tous les autres financeurs (référence à l'annexe du dossier de demande de subvention).

Le montant attribué est un montant plafond. Dans le cas où le coût réel des actions menées serait inférieur au prévisionnel présenté à l'appui de la demande, la participation de la Métropole serait recalculée *au prorata* de la dépense réellement engagée et justifiée par le bénéficiaire. La subvention versée, qui n'aurait pas été affectée au plan d'actions présenté ou qui excéderait le coût réel des dépenses engagées, devra faire l'objet d'un remboursement partiel ou total à la Métropole. En revanche, tout dépassement dans le montant total des dépenses réalisées restera à la charge du bénéficiaire.

Le bénéficiaire transmettra, par ailleurs, le bilan et le compte de résultat et ses annexes, du dernier exercice clos, certifiés, le cas échéant, par un Commissaire aux comptes, ainsi que le rapport d'activités approuvé par l'assemblée générale de l'association bénéficiaire.

La Métropole se réserve le droit de demander toute autre pièce justificative. Le manquement du bénéficiaire à ses engagements ou l'absence de réponses aux sollicitations de la Métropole pourront avoir également pour effet :

- l'interruption de l'aide financière de la Métropole,
- la demande de reversement, en totalité ou en partie, de la subvention allouée.

UNITEX AuRA s'engage à indiquer le soutien de la Métropole, sous forme littéraire ou sous forme de logo, dans toutes les opérations de communication relative à l'évènement et sur tous les outils de communication quels que soient les supports (digitaux ou imprimés) et quelles que soient les cibles visées (visiteurs, invités, médias, journalistes) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - au titre de l'année 2024, l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant de 137 500 € dans le cadre du soutien à la filière textile d'un montant de :

- 70 000 € au profit du pôle de compétitivité Techtera,
- 2 500 € au profit de l'UNITEX AuRA,
- 25 000 € au profit de l'association Silk in Lyon,
- 40 000 € au profit de la SCOP Ellyx,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et le pôle de compétitivité Techtera, l'association Silk in Lyon et la SCOP Ellyx, telles que jointes au dossier, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 137 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1574 pour un montant de 97 500 € et exercices 2024 et 2025 - chapitre 65, pour un montant de 40 000 € repartis selon l'échéancier suivant :

- 32 000 € en 2024,
- 8 000 € en 2025,

sur l'opération n° 0P01O5806.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-320995-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024
